

## Provenance des redevances – répartition juillet 2017

Type de droits	Total	Années de diffusion			Description
		2017	2016	2015 et moins	
<b>Rémunération équitable au Canada</b>	<b>41 %</b>	À venir en juillet 2018	\$\$	\$	<i>Le droit à la rémunération équitable prévoit une rémunération pour l'exécution d'enregistrements sonores en public ou la communication d'enregistrements sonores au public. Il englobe plusieurs tarifs : radio commerciale, musique d'ambiance, événements en direct, activités physiques et de danse, radio de Radio-Canada, radio satellite.</i>
<b>Rémunération équitable à l'International</b>	<b>51 %</b>	\$	\$\$	\$\$	<i>USA – SoundExchange (2017 et réclamations rétroactives) et France – SCPP (réclamations 2008 à 2015).</i>
<b>Reproduction</b>	<b>4 %</b>	\$	\$	\$\$	<i>Le droit de reproduction vous permet de recevoir des redevances lorsque la SOPROQ autorise en votre nom les services de musique à effectuer la reproduction de vos enregistrements sonores à des fins de diffusion.</i>
<b>Vidéogrammes</b>	<b>4 %</b>	\$	\$\$		<i>Ce droit vous permet de recevoir des redevances pour la reproduction de vos vidéogrammes à des fins de diffusion et pour leur communication au public.</i>
<b>Copie privée</b>	<b>0,03 %</b>	À venir en octobre 2018	À venir en octobre 2017	\$	<i>Le droit lié au régime de copie privée prévoit des redevances aux producteurs d'enregistrements sonores pour tenir compte de la copie pour usage privé de leurs enregistrements sonores sur support vierge (CD-R, CD-RW, CD-R audio et CD-RW audio). Les sommes pour l'année 2016 seront réparties lors de la distribution d'octobre 2017.</i>